



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 26/11/2021	L'an deux mil vingt et un, le 2 décembre à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D’AFFICHAGE 06/12/2021	Etaient présents : Thierry BOURVEN, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents : Florence TOQUÉ
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Delphine BALIN, Patrick CHRISTEL, Sonia LEPAGE, Nolwenn MARTIN, Céline ROLLANT
PRESENTS..... 9	Pouvoirs : De Delphine BALIN à Thomas MATALI, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM, de Sonia LEPAGE à Delphine DELCAMBRE, de Nolwenn MARTIN à André GUILLOUX, de Céline ROLLANT à Valérie FABRE
VOTANTS..... 14	Secrétaire de séance : Minh-Duc PHAM

N° 12.2021.01 – ADMINISTRATION GENERALE – Ajout d’un point à l’ordre du jour

Avant d’ouvrir la séance, Mme Sylvie GALIC, Maire, demande aux membres du conseil municipal d’ajouter un point à l’ordre du jour :

- FINANCES – Subvention pour le spectacle de Noël des deux écoles

Après délibération et à l’unanimité, les membres du conseil municipal approuvent l’ajout du point supplémentaire à l’ordre du jour.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 26/11/2021	L'an deux mil vingt et un, le 2 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 06/12/2021	Etaient présents : Thierry BOURVEN, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents : Florence TOQUÉ
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Delphine BALIN, Patrick CHRISTEL, Sonia LEPAGE, Nolwenn MARTIN, Céline ROLLANT
PRESENTS..... 9	Pouvoirs : De Delphine BALIN à Thomas MATALI, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM, de Sonia LEPAGE à Delphine DELCAMBRE, de Nolwenn MARTIN à André GUILLOUX, de Céline ROLLANT à Valérie FABRE
VOTANTS..... 14	Secrétaire de séance : Minh-Duc PHAM

N° 12.2021.02 – ADMINISTRATION GENERALE - Désignation du secrétaire de séance

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal désignent Minh-Duc PHAM en qualité de secrétaire de séance

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<p>DATE DE CONVOCATION 26/11/2021</p> <p>DATE D’AFFICHAGE 06/12/2021</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE..... 15</p> <p>PRESENTS..... 9</p> <p>VOTANTS..... 14</p>	<p>L’an deux mil vingt et un, le 2 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.</p> <p>Etaient présents : Thierry BOURVEN, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM.</p> <p>Absents : Florence TOQUÉ</p> <p>Absents excusés : Delphine BALIN, Patrick CHRISTEL, Sonia LEPAGE, Nolwenn MARTIN, Céline ROLLANT</p> <p>Pouvoirs : De Delphine BALIN à Thomas MATALI, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM, de Sonia LEPAGE à Delphine DELCAMBRE, de Nolwenn MARTIN à André GUILLOUX, de Céline ROLLANT à Valérie FABRE</p> <p>Secrétaire de séance : Minh-Duc PHAM</p>
---	--

N° 12.2021.03 – ADMINISTRATION GENERALE - Adoption du procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2021

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 octobre 2021 est adopté à l’unanimité.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 26/11/2021	L'an deux mil vingt et un, le 2 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 06/12/2021	Etaient présents : Thierry BOURVEN, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents : Florence TOQUÉ
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Delphine BALIN, Patrick CHRISTEL, Sonia LEPAGE, Nolwenn MARTIN, Céline ROLLANT
PRESENTS..... 9	Pouvoirs : De Delphine BALIN à Thomas MATALI, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM, de Sonia LEPAGE à Delphine DELCAMBRE, de Nolwenn MARTIN à André GUILLOUX, de Céline ROLLANT à Valérie FABRE
VOTANTS..... 14	Secrétaire de séance : Minh-Duc PHAM

N° 12.2021.04 – FINANCES – Subvention pour le spectacle de Noël des deux écoles

M GUILLOUX, adjoint aux finances, informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de verser une subvention pour l'A.P.E. et l'A.P.E.L.

En effet, les associations des deux écoles s'associent pour offrir un spectacle de Noël aux enfants des deux écoles.

Le montant est de 400 € pour chaque association : 400 € pour l'A.P.E. et 400 € pour l'A.P.E.L.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le versement de ces subventions à l'A.P.E. et à l'A.P.E.L. pour les montants suivants : 400 € pour chaque association.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 26/11/2021	L'an deux mil vingt et un, le 2 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 06/12/2021	Etaient présents : Thierry BOURVEN, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents : Florence TOQUÉ
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Delphine BALIN, Patrick CHRISTEL, Sonia LEPAGE, Nolwenn MARTIN, Céline ROLLANT
PRESENTS..... 9	Pouvoirs : De Delphine BALIN à Thomas MATALI, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM, de Sonia LEPAGE à Delphine DELCAMBRE, de Nolwenn MARTIN à André GUILLOUX, de Céline ROLLANT à Valérie FABRE
VOTANTS..... 14	Secrétaire de séance : Minh-Duc PHAM

N° 12.2021.05 - FINANCES – Autorisation donnée au maire d'engager des dépenses d'investissements avant le vote du budget

Il est rappelé qu'en principe, Mme le Maire ne peut mandater aucune dépense d'investissement avant le vote du budget (hormis les emprunts).

Que face à la rigueur de ce principe, deux aménagements sont prévus par les normes comptables :

- en premier lieu, les restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses engagées l'année précédente mais non encore réglées.

- en second lieu, le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L1612-1, dispose que :

« En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Dans l'attente du budget et afin de faire face aux besoins urgents, le conseil municipal est invité à voter cette autorisation.

Il est rappelé que les dépenses faites seront obligatoirement intégrées dans les crédits votés pour le budget 2022.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent le mandatement des dépenses d'investissement tel que prévu à l'article L 1612-1 du CGCT ci-dessus.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<p>DATE DE CONVOCATION 26/11/2021</p> <p>DATE D’AFFICHAGE 06/12/2021</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE..... 15</p> <p>PRESENTS..... 9</p> <p>VOTANTS..... 14</p>	<p>L’an deux mil vingt et un, le 2 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.</p> <p>Etaient présents : Thierry BOURVEN, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM.</p> <p>Absents : Florence TOQUÉ</p> <p>Absents excusés : Delphine BALIN, Patrick CHRISTEL, Sonia LEPAGE, Nolwenn MARTIN, Céline ROLLANT</p> <p>Pouvoirs : De Delphine BALIN à Thomas MATALI, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM, de Sonia LEPAGE à Delphine DELCAMBRE, de Nolwenn MARTIN à André GUILLOUX, de Céline ROLLANT à Valérie FABRE</p> <p>Secrétaire de séance : Minh-Duc PHAM</p>
---	--

N° 12.2021.06 – FINANCES – Convention pluriannuelle relative à la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques de LE VERGER et TALENSAC

M GUILLOUX, adjoint aux finances, rappelle aux membres du conseil municipal qu’une convention relative à la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques de Le Verger et de Talensac est signée entre les deux communes.

La commune de Le Verger accueillant plusieurs enfants de Talensac, il convient de renouveler cette convention avec la commune de Talensac pour une durée de 5 ans avec une révision annuelle

Après délibération et à l’unanimité, les membres du conseil municipal valident le renouvellement de la convention avec la commune de Talensac pour une durée de 5 ans et selon les critères géographiques inscrits au plan et autorisent Mme le Maire à signer cette convention.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 26/11/2021	L'an deux mil vingt et un, le 2 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 06/12/2021	Etaient présents : Thierry BOURVEN, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents : Florence TOQUÉ
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Delphine BALIN, Patrick CHRISTEL, Sonia LEPAGE, Nolwenn MARTIN, Céline ROLLANT
PRESENTS..... 9	Pouvoirs : De Delphine BALIN à Thomas MATALI, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM, de Sonia LEPAGE à Delphine DELCAMBRE, de Nolwenn MARTIN à André GUILLOUX, de Céline ROLLANT à Valérie FABRE
VOTANTS..... 14	Secrétaire de séance : Minh-Duc PHAM

N° 12.2021.07 – FINANCES – Effacement de dette : créances éteintes

M GUILLOUX, adjoint aux finances, fait part au Conseil Municipal d'une demande d'effacement de dette dans le cadre d'un dossier de surendettement, du Service de Gestion Comptable de Montfort-sur-Meu. L'effacement de dette concerne des sommes non recouvrées pour la location d'un logement pour un montant de 5 318,74 €.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-9,

Vu la demande du Service de Gestion Comptable de Montfort-sur-Meu en date du 2 novembre 2021,

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :

- de constater l'effacement de la dette pour un montant de 5 318,74 € sur le budget principal ; il s'en suit un effacement de dette,
- d'inscrire la perte constatée sur le compte 6542 : Pertes sur créances irrécouvrables, créances éteintes.
- d'autoriser Mme le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération et de signer tous documents relatifs à ce dossier.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 26/11/2021	L'an deux mil vingt et un, le 2 décembre à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 06/12/2021	Etaient présents : Thierry BOURVEN, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents : Florence TOQUÉ
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Delphine BALIN, Patrick CHRISTEL, Sonia LEPAGE, Nolwenn MARTIN, Céline ROLLANT
PRESENTS..... 9	Pouvoirs : De Delphine BALIN à Thomas MATALI, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM, de Sonia LEPAGE à Delphine DELCAMBRE, de Nolwenn MARTIN à André GUILLOUX, de Céline ROLLANT à Valérie FABRE
VOTANTS..... 14	Secrétaire de séance : Minh-Duc PHAM

N° 12.2021.08 – FINANCES – Tarifs municipaux 2022

M GUILLOUX, adjoint aux finances, propose les tarifs suivants pour l'année 2022

TARIFS MUNICIPAUX 2022 - Commune de LE VERGER

(à compter du 1er janvier 2022)

Location salle des associations

Vin d'honneur et réunions diverses hors associations de LE VERGER durée de 2h

Journée tarif d'été

Journée tarif d'hiver : 15/10 au 15/04

2 journées tarif d'été

2 journées tarif d'hiver

Caution salle

Caution ménage

Mise à disposition sono

Caution sono

TARIFS 2022	
	HORS
COMMUNE	COMMUNE
55,00 €	70,00 €
180,00 €	235,00 €
210,00 €	270,00 €
255,00 €	330,00 €
310,00 €	400,00 €
320,00 €	320,00 €
75,00 €	75,00 €
41,00 €	53,00 €
520,00 €	520,00 €

Location vaisselle

par couvert

0,70 €

Location de chaises

l'unité

0,45 €

Four

Journée

9,00 €

caution

33,00 €

Location barrières

1^{ère} journée, à l'unité

2,00 €

Par journée supplémentaire, à l'unité

0,20 €

Caution à l'unité 50,00 €

Location grilles d'exposition

L'unité à la journée 2,00 €

Vente de bois

corde de chêne	235,00 €
corde de billettes	150,00 €
corde de divers	175,00 €
corde de résineux	82,00 €

Bois à couper sur place moitié prix
Bois en billots diverses tailles : 60 % du tarif à la corde
Bois en billots 50 cm : 70 % du tarif à la corde

Forfait "livraison" 15,00 €

Vente de terre · le m3 5,00 €

Vente de pierre de carrière · le m3 10,00 €

Annonces publicitaires bulletin municipal ou feuille vergéenne

Réservé aux commerçants et artisans travaillant sur la commune

1/8 page	gratuit
¼ page	10,00 €
½ page	19,00 €
1 page	38,00 €

Pièges à ragondin

Mise à disposition	gratuite
Caution	80,00 €

Droits de place

par jour	2,70 €
pour 6 mois (1 journée par semaine)	39,00 €
par an (1 journée par semaine)	78,00 €
par an (2 journées par semaine)	117,00 €

Photocopies

L'unité en noir et blanc	0,30 €
copie de document administratif (l'unité)	0,18 €

Subvention séjours linguistiques et classes transplantées

pour collégiens et lycéens domiciliés à Le Verger
par jour et par enfant pour 15 jours maximum (versée aux familles) 3,50 €

Sorties scolaires

Montant attribué par jour et par enfant domicilié à Le Verger et fréquentant les écoles de Le Verger (versé aux écoles de LE VERGER) ou scolarisés à l'extérieur (en raison d'une situation de handicap) et ce pour les sorties scolaires comportant au 11,00 €

moins une nuit et dans la limite de 6 jours

Cotisation bibliothèque

par famille et par an

carte non rendue facturée

6,50 €
2,00 €

Multimédia (bibliothèque)

la page d'impression en noir et blanc

la page d'impression en couleur

0,30 €
0,65 €

Concessions de cimetière et cavurnes

15 ans

30 ans

80,00 €
160,00 €

Columbarium et jardin du souvenir

5 ans / emplacement

10 ans / emplacement

15 ans / emplacement

30 ans / par emplacement

jardin du souvenir (dispersion des cendres)
(gratuit / titulaire concession)

225,00 €
450,00 €
660,00 €
1 320,00 €
95,00 €

Location podium et chapiteau

Podium

Caution podium

Forfait "montage-démontage"

Chapiteau

Caution chapiteau

Forfait "montage-démontage"

430,00 €
800,00 €
60,00 €
380,00 €
800,00 €
90,00 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent les tarifs 2022 applicables à compter du 1^{er} janvier 2022

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 26/11/2021	L'an deux mil vingt et un, le 2 décembre à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 06/12/2021	Etaient présents : Thierry BOURVEN, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents : Florence TOQUÉ
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Delphine BALIN, Patrick CHRISTEL, Sonia LEPAGE, Nolwenn MARTIN, Céline ROLLANT
PRESENTS..... 9	Pouvoirs : De Delphine BALIN à Thomas MATALI, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM, de Sonia LEPAGE à Delphine DELCAMBRE, de Nolwenn MARTIN à André GUILLOUX, de Céline ROLLANT à Valérie FABRE
VOTANTS..... 14	Secrétaire de séance : Minh-Duc PHAM

N° 12.2021.09 – INTERCOMMUNALITÉ – Rennes Métropole : Droit des Sols – Dispositif d'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols – avenant de prolongation de la convention

Mme le Maire fait la lecture de la délibération de Rennes Métropole concernant la convention de mise à disposition du service Droit des Sols portant sur l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols entre Rennes Métropole et la commune.

Rennes Métropole a constitué, en 2006, un service Droit des Sols pour instruire les demandes d'autorisation d'occupation du sol des communes de la Communauté d'agglomération qui le souhaitent.

La mise en place de ce service est intervenue dans le contexte d'application de la loi du 13 août 2004 qui a prévu, à compter du 1^{er} janvier 2006, l'arrêt de l'instruction, par les services du Ministère de l'écologie du Développement durable des Transports et du Logement des dossiers notamment de permis de construire et de lotissements pour les communes de 10 000 habitants et plus.

Le service Droit des Sols permet de répondre à l'attente des communes de Rennes Métropole dans un contexte d'accélération de la production de logements liée à la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat qui entraîne une augmentation des dossiers à instruire.

L'intervention de Rennes Métropole se met en œuvre sur la base d'une habilitation conventionnelle avec la commune concernée conformément aux statuts de la Métropole.

Le service est organisé dans le double objectif d'un échange renforcé avec les élus concernés, les services communaux et les pétitionnaires et dans le respect des délais d'instruction des demandes d'autorisation de construire.

Les missions du service Droit des Sols sont les suivantes :

- instruction des demandes d'autorisation d'occupation des sols,
- gestion administrative des autorisations d'occupation des sols,
- contrôle de la conformité dite « obligatoire » des constructions avec les autorisations délivrées,
- information des maîtres d'ouvrage, des constructeurs et des pétitionnaires, en complément des communes,
- participation au suivi des documents d'urbanisme et à l'évolution de la réglementation.

Ce dispositif présente également l'intérêt de mutualiser les savoir-faire nécessaires qui comportent des aspects techniques et juridiques.

39 communes bénéficient à ce jour du service d'instruction du Droit des Sols de Rennes Métropole.

L'objet de la présente délibération est simple.

Alors que la grande majorité des services publics aux usagers sont accessibles en ligne, le dépôt et le suivi de l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme) démarre au 1^{er} janvier 2022.

L'article 62 de la loi Elan prévoit que toutes les communes de plus 3 500 habitants devront avoir des procédures dématérialisées pour recevoir et instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme au 1^{er} janvier 2022 : « Les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3 500 disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir, d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1^{er} janvier 2022. Cette télé-procédure peut être mutualisée au travers du service en charge de l'instruction des actes d'urbanisme. »

Pour l'usager, les avantages de la dématérialisation seront multiples :

- un gain de temps : il ne sera plus nécessaire de se rendre en mairie pour déposer sa demande et le cas échéant la compléter, et le délai de transmission de la demande sera réduit ;
- plus de souplesse : l'usager pourra bénéficier d'une assistance en ligne pour effectuer sa demande de permis, évitant ainsi les erreurs et les incomplétudes ;
- plus de transparence : l'usager pourra connaître l'état de son dossier en ligne (avancement de l'instruction, demande d'avis, etc.) ;
- des économies de reprographie et l'affranchissement de plusieurs exemplaires de leur dossier.

Mais s'il le souhaite, l'usager pourra toujours déposer sa demande au format papier après le 1^{er} janvier 2022.

Pour les collectivités, :

- plus de fiabilité, d'efficacité et de qualité :
 - une amélioration de la qualité des dossiers transmis aux services instructeurs ;
 - une meilleure traçabilité des dossiers et de chacune de leurs pièces ;
 - une coordination facilitée entre les services qui doivent rendre un avis ;
 - une réduction des tâches à faible valeur ajoutée ;
- des économies :
 - avec une homogénéisation et une optimisation des processus ;
 - un gain de temps dans la transmission des dossiers ;
 - une économie sur les frais de port et de papier ;
 - un gain d'espace avec un archivage électronique ;

D'une manière générale, les relations entre l'administration et les citoyens seront simplifiées.

Cette évolution impacte les tâches des différentes collectivités et les outils mis à disposition, ainsi que toute la chaîne de l'instruction, jusqu'à l'étape « archivages » du dossier. Or, toutes les étapes ne sont pas opérationnelles à ce jour. La convention de mise à disposition actuelle doit donc être étudiée dans sa globalité pour cette mise en œuvre.

Il s'agit donc, dans l'immédiat, de reconduire ce dispositif pour une durée de 1 an, afin de se mettre en cohérence avec la mise en œuvre globale de la dématérialisation de la procédure d'instruction des autorisations du droit des sols.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :

- de reconduire le dispositif d'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols jusqu'au 31 décembre 2022,
- d'approuver les termes de l'avenant de la convention-type, annexée à la délibération
- d'autoriser Mme le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Mme Le Maire
Sylvie GALIC**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<p>DATE DE CONVOCATION 26/11/2021</p> <p>DATE D’AFFICHAGE 06/12/2021</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE..... 15</p> <p>PRESENTS..... 9</p> <p>VOTANTS..... 14</p>	<p>L’an deux mil vingt et un, le 2 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.</p> <p>Etaient présents : Thierry BOURVEN, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM.</p> <p>Absents : Florence TOQUÉ</p> <p>Absents excusés : Delphine BALIN, Patrick CHRISTEL, Sonia LEPAGE, Nolwenn MARTIN, Céline ROLLANT</p> <p>Pouvoirs : De Delphine BALIN à Thomas MATALI, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM, de Sonia LEPAGE à Delphine DELCAMBRE, de Nolwenn MARTIN à André GUILLOUX, de Céline ROLLANT à Valérie FABRE</p> <p>Secrétaire de séance : Minh-Duc PHAM</p>
---	--

N° 12.2021.10 – INTERCOMMUNALITÉ – Rapport d’activité et de développement durable 2020

En application de l’article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d’activités et de développement durable pour l’année 2020 de Rennes Métropole fait l’objet d’une communication auprès du conseil municipal

Après délibération et à l’unanimité, les membres du conseil municipal prennent acte du rapport d’activités et de développement durable pour l’année 2020 de Rennes Métropole

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<p>DATE DE CONVOCATION 26/11/2021</p> <p>DATE D’AFFICHAGE 06/12/2021</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE..... 15</p> <p>PRESENTS..... 9</p> <p>VOTANTS..... 14</p>	<p>L’an deux mil vingt et un, le 2 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.</p> <p>Etaient présents : Thierry BOURVEN, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM.</p> <p>Absents : Florence TOQUÉ</p> <p>Absents excusés : Delphine BALIN, Patrick CHRISTEL, Sonia LEPAGE, Nolwenn MARTIN, Céline ROLLANT</p> <p>Pouvoirs : De Delphine BALIN à Thomas MATALI, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM, de Sonia LEPAGE à Delphine DELCAMBRE, de Nolwenn MARTIN à André GUILLOUX, de Céline ROLLANT à Valérie FABRE</p> <p>Secrétaire de séance : Minh-Duc PHAM</p>
---	--

N° 12.2021.11 – INTERCOMMUNALITÉ – Collectivité Eau du Bassin Rennais : Rapport sur le prix et la qualité des services d’eau potable pour l’année 2020

En application de l’article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d’activités sur le prix et la qualité des services d’eau potable pour l’année 2020 de Rennes Métropole fait l’objet d’une communication auprès du conseil municipal.

Après délibération et à l’unanimité, les membres du conseil municipal prennent acte du rapport d’activités sur le prix et la qualité des services d’eau potable pour l’année 2020 de Rennes Métropole

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 26/11/2021	L'an deux mil vingt et un, le 2 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 06/12/2021	Etaient présents : Thierry BOURVEN, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents : Florence TOQUÉ
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Delphine BALIN, Patrick CHRISTEL, Sonia LEPAGE, Nolwenn MARTIN, Céline ROLLANT
PRESENTS..... 9	Pouvoirs : De Delphine BALIN à Thomas MATALI, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM, de Sonia LEPAGE à Delphine DELCAMBRE, de Nolwenn MARTIN à André GUILLOUX, de Céline ROLLANT à Valérie FABRE
VOTANTS..... 14	Secrétaire de séance : Minh-Duc PHAM

12.2021.12 – Information au Conseil Municipal au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions prises par Madame le Maire entre le 15 octobre 2021 et le 26 novembre 2021.

Le 18 novembre décide les tarifs pour l'atelier « théâtre » 2021-2022 comme suit :

Tranche d'âge	Tarif
6 – 10 ans	80 €

Échelonnement pour le paiement en trois échéances comme suit :

Tranche d'âge	Cotisations	Décembre	Avril	Juillet
6 – 10 ans	80 €	30 €	30 €	20 €

Pour une inscription en cours d'année, le montant facturé se fera à partir de cette date.

Le 19 novembre décide d'accepter le paiement de la contribution auprès de l'école de musique de La Flume de LE RHEU pour un montant de 2 868,63 €.

Le 20 novembre décide d'accepter le dont-acte au contrat CNRACL (Agents Titulaires ou Stagiaires immatriculés à la C.N.R.A.C.L.) passé entre le CDG 35 et la CNP qui prend en compte l'augmentation du taux qui passera à 5,72 % à partir du 1^{er} janvier 2022.

Le 22 novembre décide de signer la convention relative au classement des archives communales avec le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Le 8 octobre décide d'inscrire un agent à une formation BAFA auprès du campus sport bretagne CFA de Dinard pour un montant de 235 € pour la formation et 48 € de repas

Le 22 octobre décide de réaliser un bornage de terrain auprès de HAMEL Géomètre expert pour un montant de 1 080 € TTC

Le 25 octobre décide l'intervention du CDG 35 pour l'élaboration de plan dans le cadre de l'aménagement de locaux aux services techniques pour un montant de 1 174,50 € TTC

Le 26 octobre décide l'achat de deux onduleurs pour les services administratifs auprès de MICRO-C pour un montant de 153,60 € TTC

Le 28 octobre décide le démoussage de l'école de la Vallée du Rohuel par M CHARPENTIER Cédric, couvreur, pour un montant de 4 200 € TTC

Le 28 octobre décide de la formation sur site VPI pour les enseignants de l'école de la Vallée du Rohuel par MICRO-C pour un montant de 360 € TTC

Le 4 novembre décide l'achat de panneaux de basket et de filets de basket auprès de CAMMA Sports pour un montant de 1 969,56 € TTC

Le 8 novembre renonce à l'exercice du droit de préemption sur le bien cadastré n° AA 52 concernant la propriété située 18 rue le Breil Monbusson

Le 15 novembre décide et accepte le devis des transports COTTIN pour amener les enfants de l'école de la Vallée du Rohuel au cinéma pour un montant de 108 € TTC

Le 15 novembre accepte le devis des transports COTTIN pour amener les enfants de l'école de la Vallée du Rohuel à la piscine pour un montant de 106 € par trajet soit un total de 1 060 € TTC

Le 18 novembre décide l'achat d'un bain-marie mobile pour le restaurant scolaire auprès de Comptoir de Bretagne pour un montant de 1 077,84 € TTC

Le 19 novembre décide l'achat de peinture pour le traçage des terrains de foot auprès de TSE pour un montant de 354 € TTC

Le 22 novembre décide l'achat de sapins, dans le cadre de la vente de sapins, auprès du CAT Notre Avenir pour un montant de 1 242,50 € TTC

Envoyé en préfecture le 06/12/2021

Reçu en préfecture le 06/12/2021

Affiché le

ID : 035-213503519-20211202-12_2021_12A-DE

Le 23 novembre décide l'intervention de l'entreprise de M Jean-Luc ALIX pour le débroussaillage des chemins pour un montant de 1 650 € TTC

Le 25 novembre décide le changement du chauffe-eau du vestiaire foot auprès de MECS pour un montant de 1 402,32 € TTC

Le 24 novembre décide et accepte le devis des transports COTTIN pour amener les enfants de l'école de la Vallée du Rohuel au cinéma pour un montant de 108 € TTC

Le 26 novembre décide l'achat d'un onduleur et de 2 prises onduleur auprès de MICRO-C pour un montant de 100 € TTC.

Mme Le Maire

Sylvie GALIC

